

Séance du Conseil d'Administration en date du 5 juillet 2018

Délibération n° 2018-122

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de CA du 14 Juin 2018
2. Informations du président
- 3. Délibérations à caractères stratégiques :**
 - 3.1. Lettre de cadrage du dialogue de gestion
 - 3.2. Présentation de l'autoévaluation de l'Université de Lille dans le cadre de l'évaluation HCERES
 - 3.3. La stratégie relations internationales de l'Université
 - 3.4. La stratégie de développement et modèle financier de la formation continue (hors apprentissage)
- 4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université :**
 - 4.1.1. Présentation du dossier d'expertise du site Recueil
 - 4.1.2. Approbation du contenu du Dossier d'Expertise (DOSEX) pour l'opération « CPER – Restructuration du secteur Chimie »
 - 4.2. Evolution des statuts d'UNISCIEL en SIU
 - 4.3. Approbation de la demande de subvention - Se Former dans l'Enseignement Supérieur (SFES) Région Hauts-de-France, pour l'année 2018-2019
 - 4.4. Approbation des tarifs de renouvellement de la carte multi-services à compter du 1^{er} janvier 2018
 - 4.5.1. Approbation d'autorisation d'achat de cartes cadeaux dans le cadre des 3^{èmes} foulées de la Médecine organisées par la Faculté de Médecine
 - 4.5.2. Approbation d'autorisation d'achat de cartes cadeaux FNAC dans le cadre du concours vidéo du Hubhouse, le « Hubgame » de l'Université de Lille.
 - 4.6. Délégation du CA au Président concernant les approbations de conventions internationales
 - 4.7. Conseil du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)
 - 4.7.1. Désignation par le conseil d'administration, parmi les membres élus au CA et au CAC, d'1 représentant des personnels enseignants ou enseignants-chercheurs, d'1 représentant des personnels BIATSS et d'1 représentant des étudiants et 1 suppléant
 - 4.7.2. Désignation par le conseil d'administration, après consultation du service, des représentants du personnel exerçant des fonctions dans le service du SUMPPS

4.8. Points issus du Comité Technique du 28 juin 2018 :

 - 4.8.1. Dispositif d'intéressement des personnels contractuels BIATSS**
 - 4.8.2. Propositions relatives aux modalités de gestion des services d'enseignement et des vacataires d'enseignement
 - 4.8.3. Règles de rémunération des personnels contractuels enseignants
 - 4.8.4. Dispositif d'accompagnement pédagogique des Maîtres de conférences nouvellement recrutés
 - 4.8.6. Indemnité kilométrique vélo

4.9. Points issus de la commission recherche du 28 juin et du 5 juillet 2018 :

Subventions Région

4.10. Points issus de la commission de la formation et de la vie universitaire du 28 juin 2018 :

 - 4.10.1. Tarifs d'inscriptions administratives (FC et FI)
 - 4.10.2. Calendrier universitaire 2018-2019 : modification du bornage de l'année pour les doctorats

4.11. Approbation des conventions :

 - 4.11.1. Convention de versement de fonds participation aux actions de recherche de la SFR Condorset 2018
 - 4.11.2. Convention portant acceptation de dons monétaires de la part du conseil départemental des chirurgiens-dentistes (2 conventions)
 - 4.11.3. Convention de sponsoring concours vidéo hubgame (Hubhouse) et la société générale
 - 4.11.4. Convention de transfert du SIU Polytech vers la fondation Polytech

4.12. Approbation des conventions internationales :

 - 4.12.1. Convention académique de coopération avec l'université de Kobe – Japon
 - 4.12.2. Accord-cadre de coopération avec la Icahn School of Medicine at Mount Sinai – USA
 - 4.12.3. Accord de coopération inter-universitaire avec l'université Mohammed 1^{er} Oujda – Maroc
5. Questions diverses

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, président de l'université de Lille.

Etaient Présents :

Collège A : Martine BENOIT, Marie-Christine COPIN, Etienne FARVAQUE, Jérôme FONCEL, Patricia MELNYK, Christophe NIEWIADOMSKI

Collège B : Moulay-Driss BENCHIBOUN, Jacopo VIZIOLI, Chad LANGFORD, Gilles TOULEMONDE, Marjorie MEISS, Jamal EL KHATTABI, Stéphane GOUNON

Collège BIATSS : Karine DEGRENIER, Anthony LENS, Benoît RUCKEBUSCH, Fabien SANTRE, Ludovic RODRIGUEZ

Collège étudiants : Léo PETIT (suppléant d'Estelle DORMION), Baptiste COUPE (suppléant de Marion MAUCHAUSSEE)

Personnalités extérieures : Annie LEYS, Samir OULD ALI

Etaient excusés (et procurations) :

Collège A :

Aymeric POTTEAU procuration à Gilles TOULEMONDE
Sophie TISON procuration à Martine BENOIT

Collège B :

Anne FRETTEL procuration à Gilles TOULEMONDE

Collège BIATSS :

Virginie MULLIER procuration à Chad LANGFORD
Fabien SANTRE procuration à Benoît RUCKEBUSCH (à partir de 17h)
Anthony LENS procuration à Marjorie MEISS (à partir de 17h50)

Collège étudiants :

Anouar BENICHOU procuration à Léo PETIT
Marie MORTYR procuration à Baptiste COUPE

Personnalités extérieures :

Frédéric BOIRON procuration à Jacopo VIZIOLI
Corinne DELVALLET procuration à Jacopo VIZIOLI
Nicolas LEBAS procuration à Jean-Christophe CAMART
Françoise PAILLOUS procuration à Jean-Christophe CAMART
Samir OULD ALI procuration à Etienne FARVAQUE (à partir de 17h50)
Annie LEYS procuration à Stéphane GOUNON (à partir de 18h31)

Vice-président relations territoriales : Nour-Eddine OUSSOUS (excusé)

Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire : Etienne DEVEAUX (excusé)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Représentant du recteur : Manuel HERNU

Equipe présidentielle - Bureau

Premier vice-président : Damien CUNY

Vice-président en charge de la recherche : Lionel MONTAGNE

Vice-président en charge des relations internationales : François-Olivier SEYS

Equipe présidentielle - Comité de direction

Vice-président formation continue : Vincent COCQUEMPOT

Vice-président innovation pédagogique : Christophe MONDOU

Vice-présidente amélioration continue : Georgette DAL

Vice-président patrimoine : Christophe TASTET

Vice-président relations humaines et politique sociale : Philippe VERVAECKE

Unités de formation et de recherche (UFR)-instituts-écoles-départements

Directrice de l'Institut Universitaire de Technologie C : Fatma BOUALI

Doyenne de la Faculté des Humanités : Georgette DAL

Doyen de la Faculté de Pharmacie : Bertrand DECAUDIN (représenté par Patricia MELNYK, vice-doyen)

Directrice de l'UFR Développement Social, Education, Culture, Communication, Information, Documentation : Julie DEVILLE

Directeur de l'UFR Mathématiques, Informatique, Management et Economie : Jérôme FONCEL

Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie B : Serge LAVIGNE

Directeur de l'UFR de Géographie et d'Aménagement : Eric LECLERC

Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie A : François WAUQUIER

Directeur général des services : Pierre-Marie ROBERT

Directrice générale des services adjointe : Marie-Dominique SAVINA

Directeur des affaires juridiques et institutionnelles : Xavier FURON (excusé, remplacé par Ahlima FROMONT, responsable du service des affaires juridiques)

Agent comptable : Delphine LIARD

Responsable du service des affaires institutionnelles : Xavier BOLLENGIER

Secrétaire de séance : Nadège FONTAYNE

La séance est ouverte à 15h00

(...)

4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

(...)

4.8. Points issus du Comité Technique du 28 juin 2018 :

4.8.1. Dispositif d'intéressement des personnels contractuels BIATSS

Le Conseil d'Administration de l'université de Lille approuve, en sa séance du 5 juillet 2018, le dispositif d'intéressement des personnels contractuels BIATSS (**cf. document joint**)

Le Président de l'Université

Jean-Christophe CAMART

Nombre de votants : **33**

Pour : **25**

Contre : **3**

Abstention : **5**

Direction des Relations Humaines

**Politique d'intéressement à destination des personnels contractuels BIATSS du
1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018**

La présente note a pour objet de soumettre une proposition de politique d'intéressement à destination des personnels contractuels BIATSS, du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018.

Ce dispositif d'intéressement, valable jusqu'au 31 août 2018, permettrait de prolonger les dispositifs mis en œuvre dans les trois anciens établissements avant la fusion, pour l'ensemble de l'année universitaire 2017-2018.

Il est proposé de prévoir les situations suivantes dans lesquelles l'intéressement pourrait être versé aux contractuels BIATSS :

1- Université Lille Sciences et Technologies :

Public visé : agents contractuels BIATSS recrutés sur un besoin permanent et bénéficiant d'un contrat supérieur à 12 mois.

Modalité de mise en œuvre :

Les agents bénéficient d'une prime fixe mensuelle à laquelle s'ajoute une part variable (elles sont proratisées en fonction de la quotité de travail).

La part fixe est de 130 euros bruts mensuels pour un agent de catégorie A, de 120 euros bruts mensuels pour un agent de catégorie B et de 80 euros bruts mensuels pour un agent de catégorie C.

La part variable est versée au taux pivot d'un montant de 40 euros bruts mensuels pour les agents de catégorie A et B et d'un montant de 20 euros bruts mensuels pour les agents de catégorie C. Un taux majoré (80 euros bruts mensuels pour les catégories A et B et de 40 euros bruts mensuels pour les catégories C) ou minoré (20 euros bruts mensuels pour les catégories A et B et 10 euros bruts mensuels pour les catégorie C) peut être appliqué à la demande du chef de service, de manière tout à fait exceptionnelle.

Période de référence : du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018

Calendrier : versement mensuel de la part fixe et versement intervenant en paie de juillet 2018 pour la part variable.

2- Université Lille Droit et Santé :

Public visé : agents contractuels BIATSS recrutés à temps plein sur un besoin permanent.

Modalité de mise en œuvre : paiement d'un intéressement annuel aux agents contractuels recrutés sur la base des décrets 86-83, dont la manière de servir a été reconnue satisfaisante par leur supérieur hiérarchique.

Ce crédit est proratisé à la fois sur la quotité de l'agent et sur le temps de présence effective sur la période de référence.

Le crédit qui est alloué est de 533 euros nets par agent. La modulation de la prime de chaque agent est possible dans le respect de l'enveloppe de chaque composante ou service, pour prendre en compte la manière de servir des agents, les interventions ou travaux spécifiques.

Période de référence : du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2018

Calendrier : un unique versement intervenant en paie de juillet 2018.

3- Université Lille Sciences Humaines et Sociales :

Public visé : agents contractuels en activité au 31 août 2018 et justifiant d'au moins 3 mois d'ancienneté de contrat au sein de l'établissement.

Période de référence : du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018

Modalité de mise en œuvre : Le montant de l'intéressement est de 200 euros nets pour un période complète à temps plein. Cet intéressement est versé au prorata du temps de présence entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 août 2018 et de la quotité de temps de travail.

Calendrier : un unique versement intervenant en paie de juillet 2018.